



Hébergement de requérants d'asile dans des cantonnements de l'Armée

Signature d'une convention entre la Confédération et deux communes neuchâtelaises pour la mise à disposition temporaire des Pradières

Le 2 mars 2012, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de mettre à disposition de l'Office fédéral des migrations (ODM) des logements pour héberger des requérants d'asile pour une période temporaire de 6 mois. Une Task Force "Logements du DDPS destinés à accueillir des requérants d'asile" a été créée. Elle planifie et dirige les opérations de manière centralisée et élabore, en collaboration avec l'ODM, des propositions de solutions. C'est dans ce cadre et afin de désengorger les centres fédéraux que le canton de Neuchâtel, au même titre que les autres gouvernements cantonaux, a été approché. Après analyse, il apparaît que le cantonnement militaire des Pradières, structure appartenant à la Confédération, est celui dont l'affectation répondrait le mieux à l'hébergement temporaire de requérants d'asile. Suite aux discussions qui ont eu lieu avec les représentants de la Task Force et des communes concernées, une convention a été signée ce jour entre les acteurs fédéraux et communaux en vue d'une ouverture des Pradières au début du mois de novembre. Une séance d'information à la population a été prévue.

Les centres d'accueil de la Confédération sont actuellement fortement sollicités. En vue de les décharger et d'appuyer les cantons, l'ODM doit pouvoir disposer de centres d'hébergement fédéraux supplémentaires. Suite aux bouleversements survenus en Afrique du Nord, le nombre des demandes d'asile déposées en Suisse n'a fait que progresser. En 2011, pas moins de 20.016 demandes d'asile ont été formées jusqu'à fin novembre. En 2010, la Suisse en avait enregistré 15.567 au total. Dans ce contexte et pour répondre à cette hausse importante, l'ODM et le DDPS ont mis en place conjointement la Task Force "Logements du DDPS destinés à accueillir des requérants d'asile". Cette collaboration, en accord avec les cantons et le concours des communes concernées, doit permettre d'ouvrir temporairement des cantonnements militaires pour y accueillir des requérants d'asile.

La Task Force a pris des contacts avec le Conseil d'Etat neuchâtelais au printemps dernier. L'analyse effectuée a démontré que le cantonnement militaire des Pradières, situé sur la commune de Boudevilliers et qui peut héberger un maximum de 110 personnes, répondait le mieux à un accueil temporaire des requérants d'asile. Le Conseil d'Etat s'est montré ouvert à cette solution, tout en assortissant son accord à une compensation faite sur la clé de répartition du nombre de requérants attribués par la Confédération dans les centres d'accueil du canton. Il a également souhaité que les exécutifs des deux communes puissent être rapidement informés et que des garanties leur soient données quant à la prise en charge des aspects de sécurité et d'encadrement.

C'est par le biais d'une convention signée entre les communes de Boudevilliers, des Geneveys-sur-Coffrane (sur laquelle se situe la route d'accès pour se rendre aux Pradières) et la Confédération, que les garanties ont été données. L'ODM est responsable d'assurer le bon fonctionnement tout comme l'encadrement des requérants d'asile. Il en supporte l'ensemble des charges. De plus, une agence de sécurité privée placée sous la responsabilité de la Confédération, assurera la sécurité nécessaire 24/24h, dans et aux alentours du cantonnement. La police cantonale neuchâteloise a également été informée du dossier en cas d'intervention.

L'ouverture de nouveaux centres d'hébergement fédéraux favorise une prise en charge rapide et un traitement efficace, par ordre de priorité, des demandes d'asile. Alors qu'actuellement une quinzaine de requérants sont attribués chaque semaine au canton de Neuchâtel, le traitement accéléré des demandes d'asile dans les centres d'enregistrement fédéraux plaide pour une diminution de ce nombre à terme. La compensation faite sur la clé de répartition cantonale en lien avec l'ouverture des Pradières conforte encore le Conseil d'Etat dans le sens d'une baisse du nombre d'attributions de requérants pour le canton de Neuchâtel durant la période d'exploitation du site.

Afin que la Confédération, le canton et les communes puissent répondre en toute transparence aux questions et éventuelles craintes formulées par les habitants en vue de l'ouverture des Pradières dans au début du mois de novembre, une séance d'information à la population des communes concernées a été prévue. Elle se déroulera le 25 septembre à 18h30 à la Croisée à Malvilliers.

Pour de plus amples renseignements

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Divisionnaire Roland Favre, commandant de la région territoriale 1, tél. 021 804 62 20.

Pierre-Alain Ruffieux, vice-directeur suppléant de l'ODM, tél. 031 325 84 63.

Christian Masini, conseiller communal à Boudevilliers, tél. 032 857 22 44.

Thierry Lardon, président du Conseil communal des Geneveys-sur-Coffrane, tél. 032 886 44 70.

Neuchâtel, le 19 septembre 2012